



La mise en quarantaine des plants et boutures de chrysanthèmes a prévenu jusqu'ici l'introduction au Canada d'une maladie qui se propage rapidement: la rouille blanche.

Les chrysanthèmes importés doivent être gardés en quarantaine pendant 60 jours sous la surveillance des spécialistes du ministère de l'Agriculture du Canada avant de servir à la production commerciale. Des règlements similaires sont en vigueur aux États-Unis de sorte que le commerce de cette plante entre nos deux pays se fait normalement. Mais il n'en serait probablement pas ainsi advenant l'introduction de la rouille blanche au Canada.

PROGRAMME PILOTE DE SANTÉ AU YUKON

Le territoire du Yukon a été choisi comme terrain d'expérimentation d'une nouvelle méthode d'obtention des données sur la santé, qui doit être utilisée éventuellement par la direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour les services de santé dispensés aux Indiens et dans le Grand Nord, a annoncé récemment le commissaire du Yukon, M. James Smith.

L'exécution du projet a commencé en juillet; une équipe de quatre spécialistes de la santé du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a alors passé dix jours au Yukon.

La méthode nouvelle devrait permettre éventuellement aux fonctionnaires de la santé d'étudier les tendances, les problèmes ou les services qui existent à travers le Canada en jetant un simple coup d'oeil sur les données compilées par un ordinateur. Ces renseignements sont actuellement compilés surtout "à la main", méthode que les fonctionnaires de la santé jugent trop lente, incommode et inefficace.

LES BESOINS DE LA SANTÉ COMPRIS

Les secteurs des services de santé à examiner et à inclure dans la méthode d'obtention des données seront nombreux: programmes sanitaires dont disposent certaines collectivités, nombre des médecins et des infirmières dans diverses régions, services dentaires disponibles etc. A peu près aucun domaine qui touche de près ou de loin les services et les statistiques de la santé ne sera négligé.

Le projet pilote du Yukon est un des résultats d'une étude plus compréhensive de la santé faite dans le Nord en 1969 par la firme d'experts-conseils Booz, Allen et Hamilton Ltée, de Toronto. Celle-ci a recommandé qu'on adopte une méthode d'identification et de définition des besoins de santé, qu'on détermine les objectifs et les buts des services sanitaires et qu'on évalue les progrès réalisés dans la recherche de ces objectifs.

"Le Yukon a été choisi comme l'endroit idéal où lancer une telle méthode, parce que l'organisation des soins de santé personnels et publics y est plus hautement développée et plus moderne que partout ailleurs dans le Nord, a dit le commissaire Smith. Nous sommes très heureux et très fiers que l'expérience soit lancée dans notre territoire."

Les renseignements réunis serviront tout d'abord à identifier les besoins de santé du Yukon et à évaluer l'efficacité des programmes de santé actuels.

LA VENTE D'ACTIFS DE FAILLITE

M. Raymond Landry, surintendant des faillites au ministère de la Consommation et des Corporations, a annoncé la récente mise en oeuvre de certaines mesures visant à réglementer l'affectation d'actifs de faillite et à permettre une surveillance plus étroites des dépenses engagées par les syndicats autorisés en vertu de la Loi sur la faillite.

A compter de maintenant, les syndicats qui vendent des actifs au moyen d'appels d'offre publics sont tenus de prendre connaissance des soumissions reçues, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin. Toute personne ayant remis une soumission à l'égard des actifs mis en vente a droit d'assister à l'assemblée.

Au cours des dernières années, on a signalé quelques cas d'altération de soumissions et la possibilité de s'y livrer causait un certain malaise parmi les soumissionnaires à l'égard de ventes d'actifs de faillite. La nouvelle disposition aidera à faire disparaître cette méfiance dans l'esprit du public et, en particulier, dans l'esprit des personnes qui achètent souvent des actifs de faillite vendus par des syndicats.

Le surintendant des faillites n'a pas été insensible à la préoccupation exprimée depuis des années, tant par les créanciers que par les débiteurs, visant le coût élevé de l'administration des faillites. Depuis quelques années, les fonctionnaires de son service exercent une surveillance beaucoup plus